

PROGRAMME Maladie de Parkinson **Bulletin de Réservation 2012**

Si vous avez choisi de suivre votre cure thermale dans le cadre du programme *Maladie de Parkinson*, cette réservation vous concerne.

Le programme dédié aux parkinsoniens est complémentaire à la cure mais n'est aucunement obligatoire, toute personne ayant bien entendu la possibilité d'effectuer seulement les soins thermaux, sans les prestations optionnelles.

Le nombre de curistes pouvant suivre le programme *Maladie de Parkinson* est volontairement limité. **De ce fait la réservation préalable est obligatoire.**

Pour être valable, votre réservation doit être accompagnée d'un acompte de 40,00 €, à valoir sur le coût du programme (130,00 €). Une remise de 30 € est accordée aux adhérents d'associations de malades agréées (France-Parkinson, FFGP, ...)

En cas d'annulation, l'acompte est remboursé moyennant une retenue de 20,00 € pour frais administratifs.

Merci de compléter la demande suivante :

Nom du (de la) curiste : Prénom :

Date souhaitée pour le début de cure :
(Le programme fonctionne pendant toute la saison thermale, du 12 mars au 24 novembre 2012)

Hébergement pendant la cure :

Médecin thermal choisi (ce renseignement est obligatoire) :
(La liste des médecins et leurs coordonnées se trouvent dans notre Guide Thermal)

Je souhaite la consultation du médecin : au cabinet à domicile

Je souhaite m'inscrire au programme *Maladie de Parkinson* pendant ma cure thermale.
J'ai bien noté qu'il s'agit d'un forfait supplémentaire qui ne peut être ni cédé ni scindé, et qu'une somme de 20 € sera retenue en cas d'annulation.

Je joins à cette demande la somme de 40,00 € à titre d'acompte.

Mode de règlement :
(chèque à l'ordre de SARL THERMALE D'USSAT)

Date : Signature :

Cette demande doit être renvoyée à la station thermale avec le bulletin de réservation thermale 2012. (DOMAINE THERMAL D'USSAT, rue des Thermes 09400 USSAT-LES-BAINS)